



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Dixième session

Genève, 24 janvier-4 février 2011

Compilation établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément au paragraphe 15 b) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme

Nauru

Le présent rapport est une compilation des renseignements figurant dans les rapports des organes conventionnels, des procédures spéciales, y compris les observations et les commentaires de l'État intéressé, et d'autres documents officiels des Nations Unies. Il ne contient pas d'opinions, de vues ou de suggestions de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, autres que celles figurant dans les rapports publics diffusés par celui-ci. Il suit la structure des directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Les sources des renseignements figurant dans la compilation sont systématiquement indiquées dans les notes. Le rapport a été établi en tenant compte de la périodicité du premier cycle de l'Examen, qui est de quatre ans. En l'absence d'informations récentes, les derniers rapports et documents disponibles ont également été pris en considération, à moins qu'ils ne soient dépassés. Comme le présent rapport ne rassemble que des informations figurant dans des documents officiels des Nations Unies, l'absence de renseignements concernant des questions spécifiques ou le traitement succinct de celles-ci tient peut-être au fait que l'État n'a pas ratifié tel ou tel instrument ou que l'interaction ou la coopération avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme a été faible.

I. Renseignements d'ordre général et cadre

A. Étendue des obligations internationales¹

<i>Principaux instruments universels relatifs aux droits de l'homme²</i>	<i>Date de la ratification, de l'adhésion ou de la succession</i>	<i>Déclarations/ réserves</i>	<i>Reconnaissance des compétences particulières des organes conventionnels</i>
Convention relative aux droits de l'enfant	27 juillet 1994	Aucune	-

Traités relatifs aux droits de l'homme auxquels Nauru n'est pas partie: Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels – Protocole facultatif³, Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (signature seulement, 2001), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Pacte international relatif aux droits civils et politiques (signature seulement, 2001), Pacte international relatif aux droits civils et politiques – Premier Protocole facultatif (signature seulement, 2001), Pacte international relatif aux droits civils et politiques – Deuxième Protocole facultatif, Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – Protocole facultatif, Convention contre la torture (signature seulement, 2001), Convention contre la torture – Protocole facultatif, Convention relative aux droits de l'enfant – Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (signature seulement, 2000), Convention relative aux droits de l'enfant – Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (signature seulement, 2000), Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Convention relative aux droits des personnes handicapées, Convention relative aux droits des personnes handicapées – Protocole facultatif et Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

<i>Autres principaux instruments internationaux pertinents</i>	<i>Ratification, adhésion ou succession</i>
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide	Non
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	Oui
Protocole de Palerme ⁴	Non (signataire)
Convention relative au statut des réfugiés et protocoles s'y rapportant; Convention relative au statut des apatrides et Convention sur la réduction des cas d'apatridie ⁵	Non
Conventions de Genève du 12 août 1949 et Protocoles additionnels ⁶	Oui, excepté Protocole III
Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail ⁷	Non
Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement	Non

1. Nauru n'est pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni au Protocole de 1967 s'y rapportant. Le HCR a recommandé à Nauru d'adhérer à ces instruments⁸. Il lui a également recommandé d'adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie⁹.

B. Cadre constitutionnel et législatif

2. Bien que Nauru n'ait pas encore ratifié la Convention contre la torture, sa législation est conforme à la prescription de la Convention visant à ériger la torture en infraction. À Nauru, la torture est incriminée conformément à l'article 320A du Code pénal de 1899 du

Queensland; en vertu de l'article 7 de la Constitution, la «torture» ou «les peines ou traitements inhumains ou dégradants» sont interdits¹⁰.

C. Cadre institutionnel et infrastructures des droits de l'homme

3. Au 2 août 2010, Nauru n'était pas doté d'une institution nationale des droits de l'homme accréditée par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CIC)¹¹.

II. Promotion et protection des droits de l'homme sur le terrain

A. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme

1. Coopération avec les organes conventionnels

<i>Organe conventionnel¹²</i>	<i>Dernier rapport soumis et examiné</i>	<i>Observations finales les plus récentes</i>	<i>Réponse suite aux observations finales</i>	<i>État de la soumission des rapports</i>
Convention relative aux droits de l'enfant				Rapport initial attendu depuis 1996

2. Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

<i>Invitation permanente à se rendre dans le pays</i>	Non			
<i>Visites ou rapports de mission les plus récents</i>				
<i>Accord de principe pour une visite</i>				
<i>Visite demandée et non encore accordée</i>		Groupe de travail sur la détention arbitraire (visite demandée en 2002, demande réitérée en 2006 et 2008).		
<i>Coopération/moyens mis à disposition pour faciliter les missions</i>				
<i>Réponses aux lettres d'allégations et aux appels urgents</i>		Au cours de la période considérée, aucune communication n'a été envoyée.		
<i>Suite donnée aux visites</i>				
<i>Réponses aux questionnaires sur des questions thématiques</i>		Nauru n'a répondu à aucun des 23 questionnaires adressés par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ¹³ .		

B. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme

1. Droit à la sécurité sociale et droit à un niveau de vie suffisant

4. Selon une information donnée par une source de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en 2010, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes était estimé à 45 en 2008¹⁴.

5. L'OMS a déclaré qu'à l'exception du poisson, la plupart des produits alimentaires étaient importés, de même que l'eau, et qu'il y avait souvent des pénuries de produits alimentaires, de combustible, de matériel et de matériaux¹⁵.

6. L'OMS a déclaré que, à l'instar de nombreux pays en développement, Nauru s'était engagé à atteindre divers objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui figurent en tant que résultats de haut niveau dans le Plan opérationnel de 2007 du Ministère de la santé¹⁶.

2. Droit à l'éducation

7. Selon une information donnée par une source de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en 2010, le taux de scolarisation net total dans l'enseignement primaire était estimé à 72,3 % en 2007¹⁷. À Nauru, la proportion des garçons inscrits dans le secondaire est considérablement plus faible que celui des filles¹⁸.

3. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

8. Le HCR a recommandé à Nauru de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation/d'éducation concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés, en particulier à l'intention des cadres de l'administration, et de renforcer les capacités institutionnelles afin d'élaborer une procédure nationale de détermination du statut de réfugiés¹⁹.

III. Progrès, meilleures pratiques, difficultés et contraintes

9. L'OMS a déclaré que la remise en état des terrains minés et le remplacement du revenu issu du phosphate constituaient des défis majeurs à long terme. Le pays est particulièrement vulnérable du fait de son isolement et de sa dépendance excessive vis-à-vis du transporteur aérien national, et l'absence de port sûr pour l'accostage des navires fait obstacle au transport maritime autre que le transport de marchandises par conteneur et du phosphate²⁰.

IV. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels

Sans objet.

V. Renforcement des capacités et assistance technique

10. Le HCR a encouragé Nauru à élaborer un plan de gestion et d'atténuation des catastrophes fondé sur les droits, dans le cadre des mécanismes régionaux et des mécanismes de l'ONU, qui devrait mettre l'accent sur l'élaboration et l'adaptation de stratégies d'atténuation des catastrophes et couvrir les déplacements internes et/ou internationaux potentiels. Il est prévu qu'un atelier sur la coordination des opérations d'urgence et la gestion des catastrophes en Micronésie se tienne à Nauru au début de 2011. Des ateliers semblables ont eu lieu concernant la Mélanésie (2009) et la Polynésie (2010)²¹.

11. Le HCR s'est félicité de la participation de Nauru à différents mécanismes régionaux du Pacifique, tels que la Conférence des directeurs des services d'immigration du Pacifique et les Consultations intergouvernementales Asie-Pacifique sur l'approche régionale des questions touchant les réfugiés et les personnes déplacées (APC). D'après le Haut-Commissariat, la participation active de Nauru au niveau régional et international contribuera à élaborer des réponses nationales et collectives à des problèmes régionaux, et notamment à garantir le respect des normes internationales relatives à la protection des

réfugiés dans le cadre de l'action plus vaste visant à protéger les frontières et à gérer les migrations²².

12. En 2010, le HCR a élaboré un programme de travail avec les responsables de Nauru concernés afin de mener à bien une étude préliminaire et une analyse de situation, de fournir des conseils politiques et juridiques, d'aider à la rédaction de lois, de règlements et de procédures opérationnelles permanentes, ainsi que d'assurer le déroulement d'ateliers de sensibilisation et de programmes de formation spécialisée destinées aux responsables²³.

Notes

¹ Unless indicated otherwise, the status of ratifications of instruments listed in the table may be found in *Multilateral Treaties Deposited with the Secretary-General: Status as at 1 April 2009* (ST/LEG/SER.E.26), supplemented by the official website of the United Nations Treaty Collection database, Office of Legal Affairs of the United Nations Secretariat, <http://treaties.un.org/>.

² The following abbreviations have been used for this document:

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination;
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights;
OP-ICESCR	Optional Protocol to ICESCR;
ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights,
ICCPR-OP 1	Optional Protocol to ICCPR,
ICCPR-OP 2	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty;
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women;
OP-CEDAW	Optional Protocol to CEDAW;
CAT	Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment;
OP-CAT	Optional Protocol to CAT;
CRC	Convention on the Rights of the Child;
OP-CRC-AC	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict;
OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography;
ICRMW	International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families;
CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities;
OP-CRPD	Optional Protocol to the Convention on the Rights of Persons with Disabilities;
CED	International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance.

³ Adopted by the General Assembly in its resolution 63/117 of 10 December 2008. Article 17, paragraph 1, of OP-ICESCR states that "The present Protocol is open for signature by any State that has signed, ratified or acceded to the Covenant".

⁴ Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime.

⁵ 1951 Convention relating to the Status of Refugees and its 1967 Protocol, 1954 Convention relating to the status of Stateless Persons and 1961 Convention on the Reduction of Statelessness.

⁶ Geneva Convention for the Amelioration of the Condition of the Wounded and Sick in Armed Forces in the Field (First Convention); Geneva Convention for the Amelioration of the Condition of Wounded, Sick and Shipwrecked Members of Armed Forces at Sea (Second Convention); Convention relative to the Treatment of Prisoners of War (Third Convention); Convention relative to the Protection of Civilian Persons in Time of War (Fourth Convention); Protocol Additional to the Geneva Conventions of 12 August 1949, and relating to the Protection of Victims of International Armed Conflicts (Protocol I); Protocol Additional to the Geneva Conventions of 12 August 1949, and relating to the Protection of Victims of Non-International Armed Conflicts (Protocol II); Protocol Additional to the Geneva Conventions of 12 August 1949, and relating to the Adoption of an Additional Distinctive Emblem (Protocol III). For the official status of ratifications, see Federal

- Department of Foreign Affairs of Switzerland, at www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/intrea/chdep/warvic.html.
- ⁷ International Labour Organization Convention No. 29 concerning Forced or Compulsory Labour; Convention No. 105 concerning the Abolition of Forced Labour, Convention No. 87 concerning Freedom of Association and Protection of the Right to Organize; Convention No. 98 concerning the Application of the Principles of the Right to Organise and to Bargain Collectively; Convention No. 100 concerning Equal Remuneration for Men and Women Workers for Work of Equal Value; Convention No. 111 concerning Discrimination in Respect of Employment and Occupation; Convention No. 138 concerning the Minimum Age for Admission to Employment; Convention No. 182 concerning the Prohibition and Immediate Action for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour.
- ⁸ UNHCR submission to the UPR on Nauru, p. 2.
- ⁹ *Ibid.*, pp. 2–3.
- ¹⁰ OHCHR, Regional Office for the Pacific. A Region-Wide Assessment of Laws on the Prevention of Torture and Other Ill Treatment of Detainees, p. 9, available at http://pacific.ohchr.org/docs/Torture_ill_treatment_Study.pdf.
- ¹¹ For the list of national human rights institutions with accreditation status granted by the International Coordinating Committee of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights (ICC), see A/HRC/13/45, annex I.
- ¹² The following abbreviations have been used for this document:
CRC Committee on the Rights of the Child.
- ¹³ The questionnaires referred to are those reflected in an official report by a special procedure mandate holder issued between 1 January 2006 and 30 June 2010. Responses counted for the purposes of this section are those received within the relevant deadlines, and referred to in the following documents: (a) E/CN.4/2006/62, para. 24, and E/CN.4/2006/67, para. 22; (b) A/HRC/4/23, para. 14; (c) A/HRC/4/24, para. 9; (d) A/HRC/4/29, para. 47; (e) A/HRC/4/31, para. 24; (f) A/HRC/4/35/Add.3, para. 7; (g) A/HRC/6/15, para. 7; (h) A/HRC/7/6, annex; (i) A/HRC/7/8, para. 35; (j) A/HRC/8/10, para.120, footnote 48; (k) A/62/301, paras. 27, 32, 38, 44 and 51; (l) A/HRC/10/16 and Corr.1, footnote 29; (m) A/HRC/11/6, annex; (n) A/HRC/11/8, para. 56; (o) A/HRC/11/9, para. 8, footnote 1; (p) A/HRC/12/21, para.2, footnote 1; (q) A/HRC/12/23, para. 12; (r) A/HRC/12/31, para. 1, footnote 2; (s) A/HRC/13/22/Add.4; (t) A/HRC/13/30, para. 49; (u) A/HRC/13/42, annex I; (v) A/HRC/14/25, para. 6, footnote 1; (w) A/HRC/14/31, para. 5, footnote 2.
- ¹⁴ United Nations Statistical Division coordinated data and analyses, available at mdgs.un.org/unsd/mdg.
- ¹⁵ WHO, Country Health Information Profiles, 2009, available at <http://www.wpro.who.int/NR/rdonlyres/2A8BC1C3-B2F6-4500-AF56-00C5515F6758/0/23finalNAUpro09.pdf>, p. 249.
- ¹⁶ WHO, Country Health Information Profiles, 2009, available at http://www.wpro.who.int/countries/2009/nau/national_health_priorities.htm, p. 251.
- ¹⁷ United Nations Statistical Division coordinated data and analyses, available at mdgs.un.org/unsd/mdg.
- ¹⁸ UNICEF, Education for All Mid-Decade Assessment, Gender Equality in Education, East Asia and Pacific, Progress Note, Bangkok, 2009, available at http://www.ungei.org/resources/files/Gender_progressNote_web.pdf, p. 27.
- ¹⁹ UNHCR submission to the UPR on Nauru, pp. 3–4.
- ²⁰ WHO, Country Health Information Profiles, 2009, available at <http://www.wpro.who.int/NR/rdonlyres/2A8BC1C3-B2F6-4500-AF56-00C5515F6758/0/23finalNAUpro09.pdf>, p. 249.
- ²¹ UNHCR submission to the UPR on Nauru, p. 3.
- ²² *Ibid.*, p. 3.
- ²³ *Ibid.*, p. 3.